Rapport du conseil d'administration sur l'activité de la Chambre de commerce suisse en France pendant l'exercice 1933

Autor(en): **Dobler, Ferdinand**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **14 (1934)**

Heft 6

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-889182

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Chambre de Commerce Suisse en France pendant l'exercice 1933

Monsieur le Ministre,
Messieurs,

A l'occasion de l'Assemblée Générale de ce jour, la 16e depuis la fondation de notre Chambre de Commerce, nous avons l'honneur de passer en revue avec vous son activité pendant l'année 1933.

Avant tout, permettez-nous d'exprimer nos regrets émus de la perte de notre collègue, M. Marguet, qui est décédé au cours de cet exercice. Nous avons perdu en lui un précieux collaborateur et un excellent ami.

Double rôle de notre organisme

L'énumération des questions dont une Chambre de Commerce est appelée à s'occuper, est particulièrement fastidieuse en raison de leur multiplicité et de leur diversité. C'est toutefois une nécessité — tant par égard pour ceux qui soutiennent nos efforts avec fidélité et désintéressement, que vis-à-vis des industriels et commerçants français et suisses, dont nous sollicitons l'adhésion à notre Chambre de Commerce — de faire un compte exact des services rendus par notre institution pendant l'exercice écoulé.

La Chambre de Commerce Suisse en France joue le double rôle d'organe de défense des intérêts généraux du commerce franco-suisse et d'organe de défense des intérêts particuliers de ses adhérents. La récente conclusion d'une nouvelle convention de commerce entre la France et la Suisse a été pour elle l'occasion de déployer une grande activité pour la sauvegarde de la bonne entente économique entre les deux pays. Par ailleurs, l'adhésion à notre Compagnie doit être un peu considérée comme la conclusion d'une assurance contre des risques d'ordre commercial extrêmement divers. Les « sinistres » ont été nombreux en 1933 et leur règlement aurait largement suffi à accaparer notre activité. Néanmoins, nous avons pu mener cette double tâche à bonne fin.

Défense des intérêts généraux du Commerce franco-suisse

Nous avions déjà eu l'occasion de vous signaler, lors de notre 15e Assemblée Générale du 16 mai 1933, la publication à laquelle nous avions procédé dans la presse française, au début de l'année dernière, d'articles en faveur de la sauvegarde des bonnes relations économiques entre la France et la Suisse. Les menaces de rupture de ces relations ne nous avaient point échappé, mais les événements nous ont dépassés, et malgré l'importance du marché suisse pour l'économie française, la convention de commerce franco-suisse qui régissait les échanges entre les deux pays depuis 1929, fut dénoncée par la France le 1er juin 1933 — deux semaines après notre précédente Assemblée Générale — pour prendre fin six mois plus tard, le 1er décembre dernier.

Notre Chambre de Commerce a immédiatement compris qu'elle pouvait apporter une aide efficace aux négociateurs qui allaient réviser le statut des échanges commerciaux entre la France et la Suisse, en cherchant, grâce à l'appui de ses membres français et de ses membres suisses, à faire comprendre l'intérêt des deux pays à sauvegarder leur bonne entente économique.

Tout a été mis en œuvre pour atteindre ce but et pendant les dix mois qui se sont écoulés entre la date à laquelle la dénonciation de l'ancienne convention a été notifiée et la date à laquelle la nouvelle convention est entrée en vigueur, notre Compagnie a exécuté un travail pour lequel elle était toute désignée.

Nous avons été les premiers à dénoncer les dangers de l'insécurité des échanges entre nos deux pays, née de la dénonciation du traité qui les liait depuis quatre ans. Le cri d'alarme que constituait le vœu émis le 11 juillet 1933 par notre Conseil d'Administration a trouvé de nombreux échos des deux côtés du Jura; il a été publié et commenté par les journaux français de la capitale, de la province et des colonies. Un accueil non moins favorable a été réservé à nos communiqués de presse relatant la marche des négociations franco-suisses. Mais le principal de notre action a consisté dans l'établissement d'une abondante documentation sur les échanges commerciaux entre France et Suisse, que nous avons publiée dans une série de numéros de notre « Revue Economique Franco-Suisse » et qui a servi de base à de très nombreux articles dans la presse française.

En même temps que nous propagions ces idées d'entente économique entre nos deux pays dans les grands quotidiens politiques ou d'information comme dans les périodiques techniques les plus divers, nous avons complété cette action en attirant également sur cette question l'attention des milieux parlementaires français, des Chambres de Commerce de France et d'Algérie, des Groupements économiques français qui furent nombreux à nous apporter une collaboration des plus efficaces pour chercher à concilier les points de vue français et suisse souvent divergents.

Défense des intérêts particuliers de nos Membres

L'effectif des membre de notre Chambre de Commerce qui était de 855 à fin 1932 descendit à 828 à fin 1933, entraînant une diminution de 7 0/0 des cotisations encaissées au cours de l'année dernière. Cette diminution de recettes s'ajoutant aux réductions successives de 15 et 20 0/0 de la subvention du Gouvernement suisse, rendit notre situation financière particulièrement critique au moment précis où notre association était appelée à prendre un nouvel essor. Aussi un effort vient-il d'être tenté avec succès pour enrayer cette diminution du nombre de nos adhérents qui ne cessait de décroître depuis 1929 et grâce à de nombreux concours, nous avons pu enregistrer depuis le début de l'année 141 nouvelles adhésions, ce qui, après déduction de 38 démissions ou radiations, augmente de 103 unités notre effectif et le porte à 931 membres en date de ce jour. Souhaitons que nous puissions poursuivre nos efforts avec efficacité et battre, à l'occasion

de notre prochaine Assemblée Générale, le record de mille et neuf membres atteint par notre Compagnie au mois d'octobre 1929.

La révision des régimes douaniers applicables aux échanges franco-suisses nous a amenés à faire valoir les désidérata de nombreux membres auprès des Gouvernements français et suisse qui ont voué une particulière attention aux requêtes que nous leur avons adressées.

Tout spécialement en ce qui concerne les contingents, il nous a été possible d'obtenir des facilités en faveur de certains de nos membres. Notre Institution paraît du reste toute désignée pour être l'avocat de ses membres auprès des Administrations chargées d'appliquer ces mesures restrictives, contre lesquelles nous nous élevons par ailleurs.

Nos démarches pour améliorer les conditions dans lesquelles l'indication d'origine doit être portée sur les marchandises étrangères ont également abouti à des résultats concrets et tangibles.

Dans le domaine des impôts la publication dans les numéros de janvier 1933 et 1934 de notre « Revue Economique Franco-Suisse » d'études sur le régime fiscal des particuliers et des sociétés de nationalité suisse en France a suscité un grand intérêt. Nous avons été chargés par certains de nos membres de défendre leurs intérêts à l'occasion de contestations avec les Administrations fiscales au sujet des questions suivantes : double imposition des sociétés françaises filiales de maisons suisses, déclaration des avoirs à l'étranger, assujettissement des marchandises suisses livrées en France à la taxe sur le chiffre d'affaires (en plus de la taxe à l'importation de 2 0/0), etc., etc.

Notre contentieux, de son côté, n'a pas chômé l'année dernière et les recouvrements de créances, les participations à des faillites, à des liquidations judiciaires pour le compte d'adhérents nous ont donné, reconnaissons-le, plus de travail que de satisfaction.

Enfin, on ne réalisera jamais suffisamment l'importance du rôle d'intermédiaire joué par notre Chambre de Commerce entre le fabricant et son représentant, entre le commerçant et le bailleur de fonds, entre l'industriel et son fournisseur, etc.

De même chaque courrier nous pose des questions innombrables et diverses auxquelles il faut répondre sans tarder après avoir consulté notre documentation ou même entrepris une enquête.

Patiemment et sans relâche, nous nouons des fils épars qui finissent par constituer tout un réseau d'affaires dont nous ne sommes souvent que le lien fortuit, mais indispensable.

La " Revue Economique Franco-Suisse "

Notre publication a été en 1933 un outil particulièrement précieux pour l'accomplissement de nos diverses tâches, qu'il s'agisse de défendre les intérêts généraux du commerce franco-suisse — comme nous l'avons vu plus haut — ou de documenter nos adhérents sur telle ou telle question pratique, lorsque les circonstances ne nous obligent pas à le faire plus rapidement par circulaires. Il est sorti de presse dix numéros au cours de l'année dernière contre six en 1932. Chaque numéro a été consacré à une question d'actualité « franco-suisse », exposée dans sa première partie, alors que la seconde contient une documentation d'intérêt général. La diffusion de notre revue lui a donné une notoriété qui lui vaut souvent l'honneur d'être reproduite ou commentée dans la presse française ou suisse et qui aide grandement à faire triompher les idées dont nous nous faisons les défenseurs.

Réunions et Manifestations

Nous ne ferons qu'une brève énumération des réunions tenues par les différents organes de notre Chambre de Commerce et des manifestations économiques auxquelles nous avons pris part :

Exception faite du mois d'août, le Conseil d'Administration s'est réuni avec régularité au début de chaque mois de l'année dernière; le Comité de Direction a tenu trois séances de plus, soit au total quatorze.

La Commission chargée de contrôler la publication de notre Revue s'est réunie avant que le texte de chaque numéro soit remis à l'imprimerie; la Commission des Douanes, plus active que jamais, a tenu également dix séances; la Commission de Propagande et Finances trois.

Quant à la Commission de Révision des statuts, nous soumettrons tout à l'heure à votre ratification l'œuvre considérable qu'elle a réalisée au cours de nombreuses séances dont le nombre ne s'est pas élevé à moins de quatorze à la fin de l'année dernière et au début de celle-ci.

Sous la présidence de M. Jacques de Pury et avec la collaboration de ses autres membres, MM. Maret et Trembley, cette Commission a rédigé un projet d'adaptation de nos statuts aux circonstances actuelles tout en respectant les principes qui avaient prévalu lors de la création de notre organisme. Nous ne pouvons énumérer ici toutes les transformations proposées par la Commission, mais son Président voudra bien rapporter tout à l'heure sur cette question.

Les 4 mai et 16 novembre 1933 eurent lieu les déjeuners semestriels de notre Chambre de Commerce, organisés par notre Commission de Représentation avec un réel succès puisque, respectivement, 80 et 150 personnes y prirent part. Au début de cette année, notre Conseil d'Administration a eu également le plaisir de recevoir M. le Ministre Stucki à déjeuner à l'occasion de l'un de ses voyages à Paris lors des négociations franco-suisses. Un autre déjeuner a été donné récemment par notre Comité de Direction en l'honneur des Présidents de nos sections de Lyon et Marseille venus à Paris resserrer les liens entre les différents groupes de nos membres.

Signalons enfin qu'en 1933 nous avons participé en France et en Suisse aux Foires suivantes :

Lyon - Nantes - Bâle - Paris - Lausanne
Marseille

Nous avons de même assisté au « Premier Congrès International des Echanges » organisé par l'Union Française des Industries Exportatrices, à la Journée « Economique » des Suisses à l'étranger due à l'initiative de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale et à deux Assemblées de l'Union des Chambres de Commerce suisses à l'étranger.

Activité de nos Sections

L'impulsion donnée en 1933 au travail de notre siège de Paris a été suivie par les Secrétariats de Sections de notre Chambre de Commerce à Lyon

et à Marseille auxquelles nous sommes également redevables en partie de l'augmentation du nombre de nos adhérents.

Le contact entre les titulaires de notre Secrétariat Général et les secrétaires de nos sections est devenu plus étroit que précédemment, grâce à leurs rencontres tant à Paris, qu'à Lyon et Marseille. Si le développement des services de notre Secrétariat Général est actuellement à l'étude, nous cherchons aussi à améliorer le rendement des secrétariats de nos sections, grâce à la collaboration des comités de celles-ci.

Ce serait donner une mauvaise image du travail fourni par nos sections que de le résumer sommairement. Aussi publierons-nous dans le prochain numéro de notre Revue les rapports qu'elles ont rédigé sur leur propre activité.

Vous connaissez notre programme concernant notre activité en France. Nous voulons rapprocher graduellement tous nos compatriotes établis en province, afin de pouvoir défendre les intérêts de tous le plus efficacement possible. Nos sections à Lyon et à Marseille se développent de plus en plus, sous l'impulsion énergique de leurs Présidents, MM. Muller et Bovet, et des Comités qui les entourent. Quelles autres Sections pourront naître dans quelques années ? C'est le secret de demain, qui dépend en grande partie des ressources financières que nous fourniront nos membres et nos amis.

Collaboration entre la Légation de Suisse en France et notre organisme

Il est très réjouissant de constater que l'année 1933 nous a permis de réaliser une collaboration des plus efficaces entre le service commercial de notre Légation à Paris et le Secrétariat de notre Chambre de Commerce. Il nous a été possible de nous en remettre entièrement à la Légation pour la défense de certains intérêts et nous avons dit plus haut le bon accueil réservé à nos requêtes par les Administrations suisses et françaises. Par ailleurs, et sur le désir de la Légation, nous avons entrepris certains travaux en ses lieu et place; nous avons été heureux notamment d'exécuter pour elle des enquêtes qui se sont, du reste, révélées intéressantes pour notre association.

Un contact presque journalier est établi entre l'avenue Hoche et l'avenue de l'Opéra pour le plus grand bénéfice de notre Chambre de Commerce. Nous tenons à remercier tous ceux qui ont permis d'obtenir cet excellent résultat. Nos remerciements s'adressent avant tout à notre Président d'honneur, M. le Ministre Dunant, qui ne cesse de nous témoigner son bienveillant intérêt et son dévouement à notre cause, à tous ses collaborateurs de la Légation de Suisse et spécialement à M. de Torrenté, conseiller chargé des Affaires Commerciales, ainsi qu'à nos consuls à Lyon et à Marseille, MM. Meyer et Angst, présidents d'honneur de nos Sections dans ces deux villes.

Rapports avec les Administrations suisses

Il faut également signaler les excellentes relations entretenues avec le Gouvernement de Berne et lui adresser nos remerciements pour la subvention qu'il veut bien nous allouer et qui, au cours de ces années de crise, nous aide à accomplir notre tâche.

Notre collaboration avec l'Office Suisse d'Expansion Commerciale a également trouvé de nombreuses occasions de s'affirmer de plus en plus étroite :

Il y a quelques années, nos Chambres de Commerce Suisses à l'étranger se sont constituées en une Union. En 1933, l'Office Suisse d'Expansion Commerciale s'est joint plus intimement à cette Union et c'est ainsi qu'il a été décidé que le Président annuel du Vorort de l'Union serait délégué comme Administrateur dans le Conseil de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale, qui, à son tour, déléguerait un de ses membres dans le Conseil d'Administration de chacune des Chambres de Commerce Suisses à Bruxelles, Milan, Paris et Vienne.

Notre Conseil a eu ainsi le plaisir de recevoir dans son sein, au cours de l'exercice écoulé, M. le Conseiller National Wetter, président de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale; cette nomination est soumise à votre approbation conformément à l'ordre du jour.

De son côté, notre Secrétariat Général a eu maintes occasions de joindre ses efforts à ceux de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale. Nous sommes reconnaissants à ses directeurs, MM. Liénert et Masnata, pour l'aide efficace qu'ils ont eux-mêmes apportée à l'accomplissement de notre tâche.

Activité future

Vous venez de voir défiler le passé, l'année 1933. Mais le présent et l'avenir nous attendent !

Il y a quelques jours, votre Président lisait la phrase dite pendant la guerre, à un moment particulièrement critique, par un homme politique qui devait prendre de graves décisions et devant lequel on parlait longuement de ce qui s'était passé : « Nous ne sommes pas ici pour apprendre l'histoire, nous sommes ici pour la faire. »

La situation économique actuelle présente quelques analogies avec le temps de guerre. De tous côtés on nous parle des crises monétaires, industrielles, commerciales, sociales, de celles que nous venons de traverser et de celles qui nous attendent probablement.

Pour le moment, il s'agit, pour vous comme pour nous, d'ajouter un nouveau chapitre à cette histoire : celui de la Victoire sur la crise !

Mais comment ?

Vous comprendrez que ce n'est ni l'heure, ni le lieu de nous perdre dans des considérations philosophiques sur les transformations de la vie économique mondiale qui se préparent, sur les dangers qui menacent l'Europe du côté de l'Extrême-Orient, sur la tendance universelle de tous les pays à se replier sur eux-mêmes et sur la destruction progressive des échanges internationaux qui en résultent : « Primum vevere deinde philosophare. »

Mais ces questions ont fait l'objet de notre plus sérieuse attention. A l'occasion de la signature de la nouvelle convention commerciale franco-suisse, notre Conseil a formulé à l'unanimité le vœu suivant auquel il a été donné la plus large publicité possible :

« La Chambre de Commerce Suisse en France « se félicite de l'heureuse issue des négociations

« commerciales franco-suisses, mais émet toute-
« fois le vœu de voir les gouvernements français
« et suisse poursuivre l'œuvre entamée par la
« conclusion de la convention du 29 mars 1934
« en cherchant à améliorer de plus en plus le
« statut des échanges commerciaux entre les
« deux pays. »

Peu de jours après l'entrée en vigueur de la nouvelle convention de commerce nous parvenait la nouvelle tant attendue qu'à partir du 17 avril 1934 le taux de la taxe perçue sur les marchandises suisses à leur importation en France était ramené à 2 0/0, ce qui entraînait automatiquement la suppression de la taxe extraordinaire prélevée par la Suisse sur les marchandises françaises.

C'est l'occasion pour nous de réitérer aux gouvernements suisse et français l'expression de notre satisfaction et de notre gratitude pour les améliorations qui ont pu être apportées aux relations commerciales entre nos deux pays.

Mais comme nous l'avons indiqué dans notre vœu, il importe de poursuivre nos efforts vers une suppression des entraves qui subsistent encore dans les courants commerciaux entre France et Suisse. Si les mesures de contingentement se sont révélées indispensables pour défendre nos marchés nationaux contre l'envahissement des produits originaires de pays pratiquant le « dumping » sous ses formes les plus diverses, elles ne paraissent pas se justifier lorqu'elles sont appliquées aux échanges de deux nations, comme la France et la Suisse, demeurées fidèles aux principes de l'étalon-or, de la libre circulation des capitaux et de probité commerciale.

Si la suppression des contingents ne peut être réalisée, leur élargissement doit être envisagé et nulle tâche ne nous paraît actuellement plus digne de notre Chambre de Commerce. Notre Commission des Douanes a décidé de s'y employer activement. Elle sera certainement soutenue dans ses efforts par tous les membres de notre Compagnie.

Nous avons vu plus haut que le nombre de nos adhérents avait rapidement augmenté au cours des mois écoulés grâce à la campagne de recrutement à laquelle nous avons procédé avec intensité et qui nous a permis de recueillir les fruits de notre activité passée.

Notre activité présente et future sera égale et même supérieure, car ce nouvel appoint, que nous chercherons à augmenter sans cesse, nous permettra de développer l'organe exécutif de notre Chambre de Commerce. L'élargissement des cadres de notre Secrétariat Général et l'amélioration de son matériel seront envisagées au fur et à mesure que nos ressources augmenteront. Ayant perfectionné notre outil, nous ne pourrons que mieux travailler à la réalisation de la tâche qui nous incombe.

« Last but not least », nous tenons à rendre hommage à l'activité de notre secrétaire général, M. Gérard de Pury, de notre secrétaire administratif, M. Mathez, et de tout le personnel du Secrétariat général. A tous un chaleureux merci.

Il nous reste à vous remercier, messieurs, d'être venus si nombreux à notre Assemblée Générale de ce jour et d'avoir patiemment écouté un peu de notre passé, les difficultés que nous rencontrons, les espoirs que nous caressons, l'ambition qui est la nôtre.

Pour le Conseil d'Administration :
Le Président en exercice :
Ferdinand DOBLER.

AUGMENTATION DU NOMBRE DES ADHÉRENTS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE DE SA FONDATION A SA XVIe ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
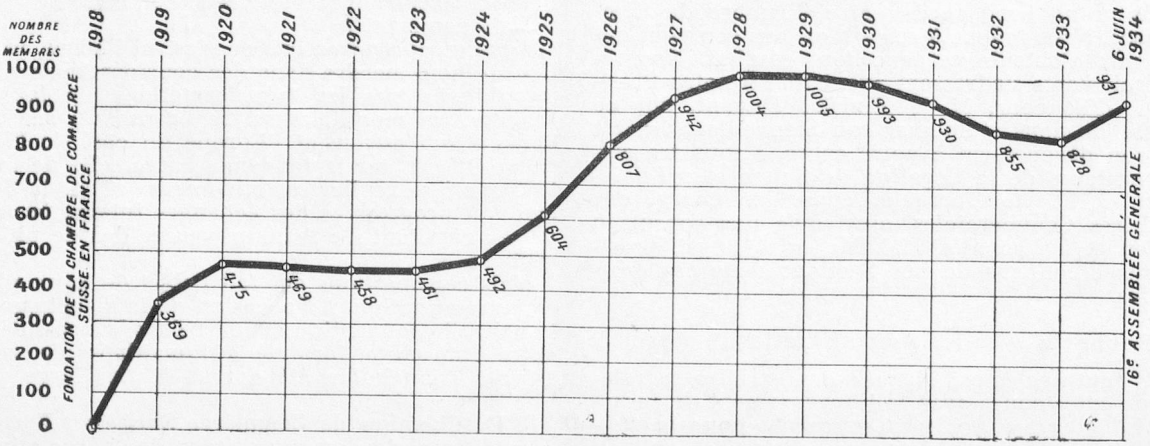
(1918-1934)